



Rapport semestriel

au 30 juin 2025

SOREA CROISSANCE

Part E, Part F

FORME JURIDIQUE DE L'OPC

FCPE de droit français

CLASSIFICATION

N/A

AFFECTATION DES RÉSULTATS

Le FCPE est un fonds d'épargne salariale de capitalisation. Les revenus et produits des avoirs compris dans le fonds sont obligatoirement réinvestis. Il en va de même des crédits d'impôt et avoirs fiscaux qui leur sont attachés et dont la restitution sera demandée à l'administration par le dépositaire. Les sommes ainsi réemployées viennent en accroissement de la valeur globale des actifs et ne donnent pas lieu à l'émission de parts nouvelles.

Document public

LBP AM – 36, Quai Henri IV – 75004 Paris

LBP AM est une société de gestion agréée auprès de l'AMF sous le n° GP-20000031 SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 12 138 931,20 euros – 879 553 857 RCS Paris

lbpam.com

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT L'OPC

Néant

ETAT DU PATRIMOINE

	Valeur nette d'inventaire (k EUR)
Titres financiers éligibles mentionnés au 1° du I de l'article L.214-20/1° du I de l'article L.214-24-55	
Les titres de capital émis par les sociétés par actions	-
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse	-
Avoirs bancaires	30.72
Autres actifs détenus par l'OPC	
Dépôts	-
Parts ou actions d'OPC	15,436.86
Opérations temporaires sur titres	-
Instruments financiers à terme	-
Autres instruments financiers	-
Créances	0.36
Total des actifs détenus par l'OPC	15,467.94
Passif	
Instruments financiers	-
- Opérations de cession sur instruments financiers	-
- Opérations temporaires sur titres	-
Instruments financiers à terme	-
Emprunts	-
Dettes	-29.35
Comptes financiers	-
Valeur nette d'inventaire	15,438.59

RÉPARTITION DU PORTEFEUILLE PAR DEVISE

	% Actif net	% Total actif
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 / 4° du I de l'article R.214-32-18		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
Les autres actifs : les actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier ou mentionnés au I et II de l'article R.214-32-19		
Parts ou actions d'OPC		
- Fonds professionnels à vocations générale		
- Fonds professionnels spécialisés		
- Fonds de capital investissement (FCPR, FCPI, FIP) et FPCI		
- OPCI et OPPCI		
- Autres parts ou actions d'OPC		
EUR	99.99	99.80
Bons de souscription, bons de caisse, billets à ordre, billets hypothécaires		
Total	99.99	99.80

RÉPARTITION DU PORTEFEUILLE PAR SECTEUR ECONOMIQUE

	% Actif net	% Total actif
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 / 4° du I de l'article R.214-32-18		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
Les autres actifs : les actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier ou mentionnés au I et II de l'article R.214-32-19		
Parts ou actions d'OPC		
- Fonds professionnels à vocations générale	—	—
- Fonds professionnels spécialisés	—	—
- Fonds de capital investissement (FCPR, FCPI, FIP) et FPCI	—	—
- OPCI et OPPCI	—	—
- Autres parts ou actions d'OPC	99.99	99.80
Bons de souscription, bons de caisse, billets à ordre, billets hypothécaires		
Total	99.99	99.80

RÉPARTITION DU PORTEFEUILLE PAR PAYS

	% Actif net	% Total actif
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 / 4° du I de l'article R.214-32-18		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
Les autres actifs : les actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier ou mentionnés au I et II de l'article R.214-32-19		
Parts ou actions d'OPC		
- Fonds professionnels à vocations générale		
- Fonds professionnels spécialisés		
- Fonds de capital investissement (FCPR, FCPI, FIP) et FPCI		
- OPCI et OPPCI		
- Autres parts ou actions d'OPC		
- France	99.99	99.80
Bons de souscription, bons de caisse, billets à ordre, billets hypothécaires		
Total	99.99	99.80

MOUVEMENTS INTERVENUS DANS LA COMPOSITION DU PORTEFEUILLE TITRES

	Acquisitions	Cessions
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions	—	—
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse	—	—
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions	—	—
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse	—	—
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions	—	—
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse	—	—
Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 / 4° du I de l'article R.214-32-18		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions	—	—
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse	—	—
Les autres actifs : les actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier ou mentionnés au I et II de l'article R.214-32-19		
Parts ou actions d'OPC		
- Fonds professionnels à vocations générale	—	—
- Fonds professionnels spécialisés	—	—
- Fonds de capital investissement (FCPR, FCPI, FIP) et FPCI	—	—
- OPCI et OPPCI	—	—
- Autres parts ou actions d'OPC	152,740.04	962,200.65
Total des mouvements	152,740.04	962,200.65

VALEUR LIQUIDATIVE, NOMBRE DE PARTS ET DIVIDENDES

Code ISIN	Type Classe	Type Part	Actif net part	Nombre de titres	Valeur liquidative de la part	Devise Part
QS0002105PF8	F	C	15,091,430.91	927,514.1151	16.270	EUR
QS0011147277	E	C	347,156.41	19,348.3383	17.942	EUR

Le document périodique n'a pas été certifié par le commissaire aux comptes de l'OPC.

PORTEFEUILLE : SOREA CROISSANCE (PFE052) EUR

DATE DE VALO : 30/06/2025

Code valeur		Actif net		Nombre de parts		Disponibilités		Valeur liquidative		30/06/202		VL précédente au		23/06/202		Variation		Statut	
C cap	QS0002105PT8	15 091 430,91	EUR	927 514,11	5100000	1 731,390	EUR	16,2700	EUR	16,2190	EUR	0,314446	%	Validé					
E cap	QS001147277	347 156,41	EUR	19 348,33	8300000	1 731,390	EUR	17,9420	EUR	17,8800	EUR	0,346756	%	Validé					
Valeur		Quantité		Dev. Cota.		P.R.U		Date Cota.		Cours		Orig		EN DEVISE DU PORTEFEUILLE					
Pr. Rev. total		Valeur		Coupon couru		+/-		Value		% Actif net									
Disponibilités																			
EUR	EUR	1 731,3900	EUR					N/A		1 731,39									0,01
TOTAL DEVISE VALEUR :		EUR		EURO		CUMUL		(EUR)			1 731,39								0,01
TOTAL Disponibilités						CUMUL(EUR)					1 731,39								0,01
OPCVM																			
FR001400A807	LBPAM VOIE LACTEE FCP	1 352,7527	EUR	11 411,44	30/06/2025	11 411,44	Justifié	14 154 515,77	15 436 855,93	0,00	1 282 340,16	99,99							
TOTAL DEVISE VALEUR :		EUR		EURO		CUMUL		(EUR)		14 154 515,77	15 436 855,93	0,00	1 282 340,16	99,99					
TOTAL OPCVM						CUMUL(EUR)				14 154 515,77	15 436 855,93	0,00	1 282 340,16	99,99					
PORTEFEUILLE :		SOREA CROISSANCE (PFE052)		EUR		CUMUL		(EUR)		14 154 515,77	15 438 587,32	0,00	1 282 340,16	100,0					